



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : / /

Dossier complet le : / /

N° d'enregistrement :

1 Intitulé du projet

Construction d'un complexe de bureaux et commerces

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

GROUPE W

Raison sociale

GROUPE W

N° SIRET

99149671200019

Type de société (SA, SCI...)

Societes

Représentant de la personne morale ☒ Madame

☐ Monsieur

Nom

CHOMBINHO

Prénom(s)

FLORENCE

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
39. Travaux, constructions et opérations d'aménagement., 39A	

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

La surface de plancher créée dans le cadre du projet est de 12 622 m². Le projet concerne la construction d'un ensemble de bureaux et de commerces rue du Docteur Lemoine. Le projet se fera en trois phases s'étalant sur 5 à 7 années. La phase 1 concerne la construction des ensembles A et B, la phase 2 le bâtiment C et la phase 3 le bâtiment D. Le bâtiment A présente une surface de plancher de 1 013 m² sur 2 niveaux (RDC et R+1). Le niveau RDC de ce bâtiment (506 m²) sera réservé pour des activités commerciales de proximité non définies. Ce niveau pourra accueillir trois cellules indépendantes. Le bâtiment B aura une surface de plancher de 2 948 m² sur 4 niveaux (RDC à R+3). Le bâtiment C aura une surface de plancher de 3 428,5 m² sur 5 niveaux (RDC à R+4). Le bâtiment D aura une surface de plancher de 5 232,8 m² sur 5 niveaux (RDC à R+4). La hauteur des bâtiments variera de 9,18 m à 19,35 m. Chaque bâtiment sera relié par des terrasses extérieures. Chaque niveau sera décomposé en lots de tailles différentes permettant de répondre aux besoins des futurs occupants. La conception du projet rend les bâtiments indépendants notamment en terme d'usages. Le bâtiment A comportera un niveau de parking sous terrain (P-1). Les bâtiments B/C et D

4.2 Objectifs du projet

Le projet consiste à proposer un aménagement tertiaire rue du Docteur Lemoine. La majorité des aménagements concerne des bureaux. Une partie des aménagements concerne la création d'une zone permettant d'accueillir des activités commerciales sur une surface de 506 m². L'emprise au sol des bâtiments est de 3 526 m². Le projet est en cours de développement, il sera donc modulable en fonction des demandes spécifiques de chaque client. Il est prévu pour pouvoir accueillir 842 personnes réparties sur 49 entreprises au maximum (Bureaux et activités commerciales). L'affectation sera commerciale et tertiaire. Certaines zones pourront devenir ERP ultérieurement, la réglementation associée sera prise en compte en fonction de la classification.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Les travaux consistent en : - L'aménagement d'un ensemble de bâtiments - La création d'espaces verts autour des bâtiments - La création d'un parking enterré et de zones de stationnement aériennes - La création de cheminements piétons - La création des voiries permettant de desservir les bâtiments. Dans la mesure du possible, il est prévu de favoriser sur le terrain l'équilibre déblai-remblai. Compte tenu de la création de deux niveaux de parking, une partie des terres sera évacuée. Les éventuelles terres polluées, devant être évacuées du site, seront envoyées en décharge adaptée. Les travaux seront réalisés par tranches et par lots. La phase travaux couvrira une période de 18 à 24 mois par tranche qui pourront se chevaucher ou non en fonction de la commercialisation.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Le projet porte sur la réalisation de bureaux sur une emprise totale au sol de 3 526 m², les bâtiments auront 1 à 4 étages, ce qui porte la surface de plancher du projet à 12 622 m². Les bâtiments comporteront deux niveaux de parking enterrés sauf le bâtiment A dédié à des cellules commerciales pour lequel il n'y aura qu'un seul niveau. L'accès se fera par une rampe accessible par la voie d'accès au site depuis la rue du Docteur Lemoine. Cette voie d'accès sera partiellement commune avec la voie d'accès au centre commercial Carrefour qui dispose d'une servitude de passage. La conception envisagée sera structure béton avec vetures métalliques. La couverture sur les immeubles de bureaux sera toiture terrasse béton étanchéifiée et végétalisée. La couverture sur les cellules commerciales sera métallique sur une charpente métallique ou bois. Chaque bâtiment disposera d'une zone technique, de sanitaires pour chaque cellule/lot, d'un ascenseur et d'escaliers desservant l'ensemble des niveaux. Chaque étage donne sur une terrasse reliant deux bâtiments, ces terrasses sont également accessibles par un escalier extérieur. Le chauffage et la climatisation seront assurés par des pompes à chaleur pour chaque bâtiment. La technologie n'est pas retenue à ce jour : en fonction du choix retenu les démarches administratives de déclaration seront effectuées. La ventilation sera assurée par des CTA pour chaque bâtiment. Les bâtiments ne comporteront pas d'autres installations techniques. Les extérieurs seront aménagés avec une place centrale et des espaces de circulation permettant le déplacement des piétons. Par ailleurs, le projet prévoit de favoriser la pleine terre pour d'une part favoriser l'infiltration mais surtout pour avoir un véritable projet paysager avec un

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet sera soumis à Permis de Construire

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Surface toitures dont terrasses extérieures accessibles Surface voiries Surface stationnement VL Surface allées et chemins piétons Surface espace verts dont 1 308 m ² de surface infiltration Surface de la parcelle Surface de plancher	(4096, m ²) (1263, m ²) (400, m ²) (2468, m ²) (2377, m ²) (10604, m ²) (12622, m ²)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : , " Lat. : , "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° , " Lat. : ° , "

Point de d'arrivée : Long. : ° , " Lat. : ° , "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☒ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	Une Zone Naturelle d'Interet Ecologique Floristique et Faunistique de type 1 est recensee 5,5 km au Sud-est de la zone d'etude, il s'agit de la Tourbiere alcaline des trous de Leu a l'Ouest de Saint-Leonard. Aucune ZNIEFF de type 2 n'est recensee au droit du territoire communal. La ZNIEFF de type 2 la plus proche est la zone « Vallee de la Vesle de l'ivry-l'ouvercy a Courlardon » localisee en amont
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	L'arrete de protection du biotope le plus proche se situe 13 km au nord ouest de la zone d'etude. Il s'agit de la "Sabliere au lieu dit Les Bruyeres a Cauroy les Hermonville.
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	La zone etudiee se situe 8 km au Nord du PNR Montagne de Reims. Une Reserve Naturelle Regionale est recensee 5,5 km au Sud-est de la zone d'etude. Il s'agit de la RNR Les trous de Leu (code FR93000144) d'une superficie de 33,11 hectares, situee au sein de la vallee de la Vesle et geree par le Conservatoire d'espaces naturels de Champagne Ardenne

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☒	☐	La communauté Urbaine du Grand Reims possède un Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement. La parcelle se situe dans une zone soumise à un niveau sonore variant de 55 à 70 dB(A).
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☒	☐	La Chapelle Notre Dame de la Paix (Chapelle FOIJITA) est située à 280 mètres au Sud-Sud Ouest du site sans aucune co-visibilité, des immeubles étant situés entre le bâtiment et la Chapelle. La Chapelle du cimetière du Nord est située à plus de 500 mètres du projet. L'aspect architectural est une composante du projet.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	La partie Nord-Est de la zone d'étude présente une probabilité assez forte de milieu potentiellement humide. La probabilité de la carte des milieux potentiellement humides est à nuancer, le site d'étude se situe au cœur d'une zone exclusivement urbanisée et éloignée de tout réseau hydrographique.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☒	☐	La commune de Reims possède un AZI de la Vesle, mais pas de PPR inondation. La commune de Reims possède un PPR Mouvement de terrain - cavité. Il n'y a pas de PPRT sur la commune de Reims.
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	La commune de Reims est soumise à l'article R. 111-3 du Code de l'urbanisme (arrêté préfectoral du 16/05/1991) qui vaut Plan de Prévention des Risques Naturels (PPRN).
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☒	☐	La parcelle a fait l'objet d'un diagnostic environnemental. Cette étude a défini le plan de gestion des déblais associé aux caractéristiques des terres présentes sur le site. Ainsi les déblais ne pouvant pas être conservés sur le terrain seront évacués conformément aux recommandations définies dans le plan de gestion.
Dans une zone de répartition des eaux ?	☒	☐	La commune de Reims est entièrement classée en Zone de Répartition des Eaux (ZRE) de l'Albien Neocomien
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	Les captages d'alimentation en eau potable de la Communauté de Communes Remoise sont implantés à 3,5 km au Sud du site. Le site n'est compris dans aucun périmètre de protection de captage d'alimentation en eau potable.
Dans un site inscrit ?	☐	☒	Pas de site inscrit dans l'environnement du site.

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	Les deux sites Natura 2000 les plus proches (Marais de la Vesle en amont de Reims , Marais et pelouses du tertiaire au Nord de Reims) se situent respectivement a 5,5 km au Sud-est et 6 km a l'Est de la zone d'etude. Ils sont localises en amont hydraulique par rapport au territoire communal.
D'un site classé ?	☐	☒	Le site classe le plus proche est les promenades basses situe a plus de 1 000 m au Sud Ouest du projet.

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☒	☐	Raccordement sur le reseau d'adduction d'eau potable de la ville de Reims pour les besoins sanitaires
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☒	☐	Les différents déblais engendrés par les travaux d'aménagements seront optimisés et les excédents seront redirigés vers des sites de revalorisation ou de traitement le cas échéant. Le volume de déblais envisagé est entre 22 et 25 000 m ³
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☒	Il ne sera pas nécessaire de remblayer le terrain, les apports en matériaux seront nécessaires pour la construction des bâtiments et les aménagements extérieurs (voiries, parkings...)
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	La consommation sera liée aux besoins sanitaires d'une zone d'activité tertiaire qui accueillera environ 842 personnes
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	Un diagnostic écologique habitats naturels, faune et flore a été réalisé en juin et juillet 2025. Les enjeux sont considérés comme faibles et moyens pour l'avifaune. Les projets respecteront les propositions de l'écologue de conserver sur le site les deux érables et de procéder à l'arrachage des espèces exotiques envahissantes en respectant le calendrier soit entre le 15 septembre et le 15 octobre 2025.
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	Le projet ne se situe pas dans une zone Natura 2000.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	Le site est en zone urbanisée
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	La commune de Reims n'est pas soumise à un Plan de Prévention des Risques Technologiques.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☒	☐	La commune de Reims possède un AZI de la Vesle, mais pas de PPR inondation. La commune de Reims est située dans un PPRn pour l'aléa effondrement de terrain.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	Le projet sera contre le site FORBO SARLINO, il n'y a pas de contraintes identifiées sur les parcelles

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☒	☐	Une étude trafic a été réalisée pour voir comment s'intègre ce trafic sur la rue du Docteur Lemoine. L'étude définit l'impact du trafic lié aux commerces et bureaux en fonction du taux d'occupation envisagé, des hypothèses d'utilisation des véhicules et des statistiques actuelles de circulation. Sur la base de cette étude, le projet ne modifie en rien la capacité des carrefours actuels. Les réserves de capacités restent correctes. Cette étude est jointe en
	Est-il source de bruit ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	Le projet s'intègre en zone urbaine, le site sera exposé au bruit des activités culturelles et industrielles voisines et de la circulation
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☒	L'activité ne sera pas à l'origine de vibration.
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	Les environs du site ne sont pas à l'origine de vibrations
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☒	Il n'y aura pas d'enseignes lumineuses sur les bureaux.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	L'environnement du site est composé des voies de circulation publiques, des commerces et salles de spectacle.
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☐	☒	
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☒	☐	Le projet prévoit un local déchets centralise par batiment. Ce local sera accessible aux societes de nettoyage. Le service de nettoyage assurera la gestion des bennes depuis les locaux déchets jusqu'a une aire de presentation pour le ramassage reseau public.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	Le projet integre une composante architecturale au regard des perimetres de protection des monuments historiques. Un diagnostic archeologique a ete realise sur la parcelle, le projet respectera les demandes des services archeologiques le cas echeant.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☒	☐	La zone etait actuellement une friche situee dans le milieu industriel. Cet aménagement permettra de valoriser cette zone et d'apporter une offre de bureaux sur une zone attractive

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Le projet ne presente pas d'incidences

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Le projet s'implante sur une zone actuellement partiellement en friche. Selon le diagnostic faune flore réalisé sur la parcelle, le projet n'est pas de nature à avoir des incidences significatives. Les deux érables présents sur le site seront conservés dans le cadre du projet. Concernant la coupe des espèces exotiques envahissantes, elle sera réalisée entre le 15 septembre et le 1er mars en dehors des périodes de nidification des oiseaux. La gestion des espaces verts présents sur le site permettra de garantir une gestion optimale et prenant en compte la présence éventuelle d'espèces exotiques envahissantes. La gestion des eaux pluviales du site sera réalisée à la parcelle par des noues paysagères et des ouvrages d'infiltration le cas échéant. Le site sera donc autonome dans la gestion de ses eaux pluviales. La parcelle a fait l'objet d'un diagnostic archéologique permettant de définir les éventuelles mesures à prendre dans le cadre du projet d'aménagement.

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

mesures definies suite a ces etudes ont ete integrees a la gestion du projet et seront observees en phase developpement. Compte tenu des mesures prises sur le site (gestion des eaux pluviales sur le site, respect des plannings de travaux aux enjeux environnementaux pour la coupe des especes exotiques envahissantes, diagnostic archeologique), nous considerons que le projet presente par GROUPE W a integre la prise en compte des impacts sur l'environnement et n'est pas a l'origine d'impact significatifs.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

① Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☒

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom **CHOMBINHO**

Prénom FLORENCE

Qualité du signataire GERANTE

À REIMS

Fait le 01-10-2025 /

Signature du (des) demandeur(s)